

Rapport N° 104/2018

Renforcement des effectifs du Contrôle des habitants

Demande de crédit complémentaire de CHF 136'200.-

Nyon, le 10 juin 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Madame Maria CARENZA-LYSINSKI (présidente et rapportrice) et Messieurs Pierre-Alain COUVREU, Brian JACKSON, Christian KARCHER, Niall MACPHERSON, Pierre PATELLI et Frédéric TSCHUY s'est réunie le jeudi 17 mai 2018. Monsieur Laurent MIEVILLE était excusé.

La Commission a entendu et remercie Messieurs Vincent HACKER, municipal, et Francis THODE, chef de service Ressources Humaines, ainsi que Madame Yvonne WINTELER, cheffe du Service Informatique et Population pour leurs explications et leurs réponses aux questions de la Commission.

Présentation de la situation

Selon M. Thode, la crise de personnel à laquelle fait face en ce moment l'Office du Contrôle des habitants a un impact sur la santé des collaborateurs. Cela se traduit en absences de longue durée et l'accumulation des heures supplémentaires. Etant donné que la ville de Nyon favorise l'arrivée des nouveaux habitants, il est important d'assurer un service public de qualité. L'arrivée massive des frontaliers durant les dernières 5 années (36% en plus) nécessite aussi beaucoup plus de travail (7 fois plus pour un habitant avec permis B ou frontalier que pour un Suisse ou permis C).

La loi sur l'harmonisation des registres, entrée en vigueur en 2010, oblige le Contrôle des habitants à gérer chaque logement précis de chaque ménage de la ville. Selon Mme Winteler, ce travail est vital pour la planification, mais le maintien de la base de données à jour demande un effort supplémentaire. A partir de 2014 la mise à jour des permis est devenue plus compliquée. Tout ceci, découlé par l'accroissement continu de la population fait que le suivi administratif ne se fait pas d'une manière constante. L'acceptation du préavis permettrait de stabiliser la situation.

L'enjeu financier est de taille, vu que la récupération de la quote-part des impôts frontaliers passe par la saisie des permis frontaliers. Idem pour la vérification des personnes en domicile secondaire et la vérification des logements sans habitant attribué (16.7% selon l'audit de la Cour de comptes en 2013).

Le municipal M. Vincent Hacker souligne également la mobilité accrue des habitants (déménagements suite à un nouveau job, divorces, etc.) et son impact sur le travail du Service des habitants. La récupération de la quote-part des impôts frontaliers en 2017 était possible uniquement grâce à des effectifs supplémentaires.

Il est toutefois possible que cet effectif doive être augmenté dans les années à venir.

Discussion

La Commission a comparé les résultats de l'audit de la société Neoconsult qui a effectué un diagnostic organisationnel du Contrôle des habitants et proposé des mesures d'optimisation. Selon l'audit, après l'optimisation, le besoin en EPT est estimé à 7.9 EPT soit une augmentation de 1.7 EPT de personnel fixe. Selon le préavis, l'état actuel en EPT est 6.2 qui, avec 1 EPT souhaité, revient à 7.2 EPT en personnel fixe. Un poste d'auxiliaire (actuellement de 0.6 EPT) devrait être complété par 0.4 EPT supplémentaire, ce qui représentera au total 8.2 EPT souhaités par le Contrôle des habitants. La Commission soutient que les EPT demandés représentent des postes rentables et absolument nécessaires pour le bon fonctionnement du Contrôle des habitants.

Conclusion

Après délibération, la Commission décide d'apporter un soutien unanime à ce préavis de Renforcement des effectifs du Contrôle des habitants et recommande au Conseil d'accepter le projet et d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 136'200.- pour financer 1 EPT fixe avec la fonction Employé/e d'administration (CHF 102'500.- charges comprises) et un complément de poste d'auxiliaire de 40% (CHF 33'700.- charges comprises). Il est urgent de doter le Contrôle des habitants d'un outil qui lui permettra de remplir ses fonctions correctement et dans des conditions de travail normales. En outre, les effectifs demandés permettront d'améliorer l'assise fiscale de la Commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 104/2018 concernant « Renforcement des effectifs de l'Office du Contrôle des habitants »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 136'200.- au budget 2018 ;
2. de prendre acte que la Municipalité inscrira, pour les exercices 2019 et suivants, le montant de CHF 102'500.- en augmentation du comptes N°3011 – *Traitements* ;
3. de prendre acte que la Municipalité inscrira, pour l'exercice 2019, le montant de CHF 33'700.- en augmentation du compte N°3012 – *Salaires personnel auxiliaire*.

La Commission :

Maria Carenza-Lysinski (présidente et rapportrice)

Pierre-Alain Couvreur

Brian Jackson

Christian Karcher

Niall Macpherson

Laurent Mieville

Pierre Patelli

Frédéric Tschuy